

Démarche : Prime RSE+ - Etape 3 - Demande de versement

Organisme : Secrétariat général

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

L'étape 3 consiste à transmettre l'attestation de certification pour obtenir le versement de la prime RSE+

Pour les œuvres de cinéma, le demandeur d'aide dépose l'attestation de certification lors de l'agrément de production. Le montant de la prime doit être renseigné dans le coût final de l'œuvre.

Pour les œuvres audiovisuelles, le demandeur dépose l'attestation de certification lors de l'autorisation définitive (AD). Il dispose d'un mois maximum après l'obtention de l'AD pour déposer l'attestation de certification. Le montant de la prime doit être renseigné dans le coût final de l'œuvre.

Demande de versement de la prime RSE +

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de certification

Dépôt de l'attestation de certification du projet au niveau 2 du référentiel Afnor Spec 2308 délivrée par le certificateur du CNC.

Rappeler le numéro de dossier généré à l'Etape 1 - Déclaration d'intention

Préciser le numéro de dossier qui a été généré lors de l'Etape 1

Coordonnées de la personne à contacter

NOM Prénom

Adresse électronique

Numéro de téléphone

